

Bilan

de compétences // DYNAMIQUE

Concrétisez votre projet professionnel



OBJECTIFS



Bénéficiez d'un accompagnement adapté et rythmé

Clarifiez votre projet

Identifiez vos priorités professionnelles

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



Avant votre bilan vous réalisez un entretien avec votre conseiller pour définir un contenu personnalisé.

Il vous propose des outils et méthodes adaptés à votre profil et vos besoins

Faire le point sur sa situation professionnelle

Clarifier ses objectifs professionnels

Définir ses priorités au travail

Identifier et valoriser ses compétences

Confronter son projet au marché de l'emploi

**Un bilan
au format
adapté tenant
compte
de l'état
d'avancement
de votre projet**

DURÉE ET DÉROULEMENT



18 heures de bilan réparties sur 3 mois en fonction de vos disponibilités

Des entretiens d'une durée de 2 heures

Un entretien de suivi 6 mois après votre bilan

Démarrage sous 8 jours à compter de l'accord de votre financement

Modalités au choix, en distanciel et/ou en présentiel

Contact :
accueil@cibc33.fr
05 57 54 25 00

Tous nos tarifs sont disponibles en ligne sur l'appli CPF
Pour plus d'informations, merci de nous consulter

Un bilan de compétences au CIBC 33 c'est :

- **Le respect des valeurs** de transparence, de confidentialité, une posture de non jugement.
- **Une équipe salariée pluridisciplinaire et qualifiée**, avec une **double expertise** : l'accompagnement des parcours professionnels et la maîtrise des évolutions des métiers & du marché du travail.
- Des conseillers formés aux **méthodes** d'entretien, à l'approche stratégique d'aide à la décision
- **Des outils fiables et reconnus** : Techniques d'analyse de l'expérience, outils d'analyse de la compétence, portefeuille de compétences, questionnaires et tests d'orientation et plateforme pédagogique moovebox[®]
- **Des travaux personnels tutorés** : préparation des séances, recherches accompagnées, réalisation d'enquêtes ou d'immersion auprès de professionnels

Pour tous nos bilans, 3 phases

Le bilan de compétences est une démarche spécifique garantie par le code du travail (Art. R6313-4 à R6313-8)

1

La première phase, vous permet de :

- Analyser votre **parcours** et votre **situation**
- Définir un **programme personnalisé** adapté à vos **objectifs**

2

La deuxième phase, centrée sur l'**investigation** vous permet de :

- Identifier vos compétences, connaissances et **qualités** professionnelles
- Définir vos **motivations**, vos **intérêts** et vos zones de **confort**
- Définir vos **valeurs** professionnelles
- Explorer le **marché** de l'emploi
- Etudiez de nouvelles **hypothèses** et préciser des pistes

3

Enfin, la phase de **conclusion** vous permet de préparer votre projet :

- Valider un ou des **projets** professionnels et de formation
- Définir les **actions** à mettre en oeuvre pour atteindre vos objectifs
- Identifier les **dispositifs** d'aide et les **acteurs** locaux pour vous aider dans la poursuite de ces objectifs
- Mettre en place le **plan d'action** personnel



L'ensemble de nos sites et prestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap



et votre vie s'active